



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DIRECTION GENERALE

3

OBJET : REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE POISSY : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

Annexe : Néant

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire.

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M SIMEONI, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS :

Mme GRIMAUD
Mme TAFAT
Mme DEBUISSER
Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme CONTE
Mme TAFAT à Mme GUILLEMET
Mme DEBUISSER à Mme HUBERT
Mme OGGAD à Mme MESSMER

SECRETARE : Mme Nadyne BELVAUDE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

- : - : - : -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Commune a créé une Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, dont l'objet est de dispenser un enseignement spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Cet enseignement a pour objet l'acquisition des connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaire à l'exercice de ces arts.

L'article 5 des statuts prévoit que les membres du conseil d'administration, au nombre de onze, sont désignés par le Conseil municipal de la Commune sur proposition du Maire. Il est mis fin à leur fonction dans les mêmes formes.

Six sont des élus du Conseil municipal et cinq sont des personnalités de la vie locale culturelle.

Lors de la séance du 11 juillet 2022, le Conseil municipal a procédé à la désignation des onze représentants du Conseil d'administration pour la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy, répartis comme suit :

- Six sièges de représentants du Conseil municipal :
Sandrine BERNO DOS SANTOS
Karine EMONET-VILLAIN
Clément PLOUZE-MONVILLE
Karine CONTE
Larissa GUILLEMET
Tristan DREUX
- Cinq sièges représentant les personnalités de la vie locale :
Vincent-Richard BLOCH
Jean GUIZERIX
Gloria BERNSTEIN
Catherine RANQUET
Roland REYNOUARD

Suite au décès de Monsieur Vincent-Richard BLOCH, représentant les personnalités de la vie locale culturelle au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy, il convient de procéder à son remplacement en désignant un nouveau membre.

Il est rappelé que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la vie locale culturelle au sein du Conseil d'administration auprès de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n° 7 du 28 septembre 2015, portant création d'une Régie personnalisée chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

Vu la délibération n° 10 du 9 juin 2020, portant désignation des représentants du Conseil d'administration au sein de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

Vu la délibération n° 2 du 3 juillet 2022, portant élection du Maire de la Commune,

Vu la délibération n° 9 du 11 juillet 2022, portant remplacement d'un représentant du Conseil d'administration du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

Vu les statuts en date du 15 juin 2011 approuvés en séance du 28 septembre 2015, portant sur la création d'une Régie personnalisée chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy.

Considérant que la Commune a créé une Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

Considérant les statuts de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy et notamment son article 5,

Considérant le décès de Monsieur Vincent-Richard BLOCH, représentant les personnalités de la vie locale culturelle au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection d'un nouveau membre représentant les personnalités de la vie locale culturelle au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy. *(A main levée, après accord à l'unanimité des élus présents en séance).*

Article 2 :

Est candidat :

- Monsieur François CHAPLIN

Est désigné :

- Monsieur François CHAPLIN

Membre représentant les personnalités de la vie locale culturelle au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy.

Article 3 :

Une ampliation de la présente délibération sera transmise à la régie chargée de l'exploitation du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex - <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois, ouvre à l'intéressé le droit de saisir le Tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 27/09/2024